

# Projet Legilocal

## Sémantique et réseau social au service de la démocratie locale

15/02/2013

[Jamespot](#) [Juridique](#) [Legilocal](#) [Mondeca](#) [Secteur Public](#) [Sémantique](#) [Temis](#)  
[Victoires Editions](#)

A vos claviers, citoyens ! Demain, c'est-à-dire à partir de 2014, une fois que le projet Legilocal sera bouclé, il devrait être possible de prendre connaissance des arrêtés pris par les maires depuis chez soi, sans aller les consulter en mairie ou attendre que l'information arrive par la bande, via les associations locales entre autres.

Labellisé par le pôle de compétitivité Cap Digital, ce projet vise à constituer une base des actes administratifs communaux, qui soit interrogeable simplement, sans connaissance du jargon juridique, depuis des sites web communaux ou intercommunaux.

Parmi les acteurs du projet figurent des spécialistes du traitement des langues et de la modélisation des connaissances (les éditeurs Temis et Mondeca, les laboratoires de recherche Cersa et LIPN) et une poignée de collectivités pilotes.

Un composant (widget) donnera accès à cette base mutualisée et enrichie par des traitements sémantiques. « *Les citoyens pourront utiliser leur propre vocabulaire et affiner leurs recherches avec des facettes* », annonce Charles Huot, responsable du développement stratégique de Temis. Un système d'alertes permettra, en outre, d'être notifié de toute nouvelle publication.

### Sécuriser la rédaction des arrêtés communaux

« *Nous avons découvert un deuxième intérêt : aider les équipes communales à rédiger des actes administratifs qui ne soient pas susceptibles d'être attaqués en justice* », ajoute Charles-Henry Dubail, gérant du groupe de presse spécialisé Victoires Editions, le pilote du projet.

En théorie, un contrôle de légalité est effectué par les préfetures. Faute d'être en mesure de réaliser une revue complète, elles procèdent de fait par échantillonnage. Résultat, une proportion significative des actes – on parle de 20% sans qu'il soit possible de le prouver – est remise en cause.

La situation s'avère inconfortable pour les petites villes, qui n'ont pas toujours les moyens de s'offrir les prestations d'un cabinet d'avocats. D'où l'idée d'ajouter un réseau social d'entreprise pour partager les bonnes pratiques, assurer la diffusion de l'information, outiller les conversations entre les maires, secrétaires de mairie, directeurs des services... L'éditeur Jamespot est donc partie prenante de l'aventure.

A ce stade du projet, il est imaginé de créer des groupes en fonction des règlements qui s'appliquent aux communes littorales, celles faisant partie d'un parc naturel... « *Le fil rouge sera la norme* », précise le dirigeant de Victoires Editions.

## Un premier domaine d'application : la voirie

L'ambition du projet est énorme et couvre un champ très large. Une part importante des arrêtés concernant les questions d'espace public, le groupe projet a choisi de commencer par s'intéresser à quelques cas concrets relatifs à la gestion des voies privées des communes.

Il s'agit aussi bien de transformer en voie publique un chemin dans le cadre du développement d'un quartier ou a contrario la cession d'une voie communale à un particulier (un agriculteur par exemple).

Les premières étapes pour le groupe projet consistent à collecter toute l'information relative à ces cas d'usage : lois, décrets, jurisprudences, publications spécialisées, questions/réponses entre les personnels communaux qui emploient leur propre vocabulaire, celui-ci pouvant être différent d'une région à l'autre.

A partir de là, un travail sur la terminologie sera effectué suivi d'une modélisation dans une base de connaissances.

Celle-ci, une fois constituée et à condition qu'elle atteigne une taille critique, constituera un formidable outil de pilotage. En croisant les informations, il sera possible d'identifier des tendances. Une mine d'informations pour les communes, les citoyens et des spécialistes de l'édition, comme Victoires Éditions qui pense déjà « data journalisme », troisième intérêt de ce projet innovant.

### Les points clés du projet Legilocal

#### Objet

- Favoriser la diffusion des arrêtés communaux.
- Sécuriser la rédaction des actes.
- Constituer une base de connaissances

## Cible

- Les communes de 2 000 à 20 000 habitants, soit environ 4 500 sur un total de 36 000.

## Participants

- 1 éditeur de presse : Victoires Editions, qui pilote le projet.
- 3 éditeurs de logiciel : Jamespot (réseau social d'entreprise), Mondeca (web sémantique) et Temis (text mining).
- 2 laboratoires : Cersa (unité de recherche spécialisée dans le juridique placée sous la tutelle du CNRS et de Paris 2) et LIPN (ingénierie des connaissances).
- 4 communes : Aigues-Vive (Gard), Champigné (Maine-et-Loire), Villescresnes (Val-de-Marne), Sassenage (Isère). Elles devraient bientôt être rejointes par une communauté de communes.

## Financement

- Oséo, Conseil régional d'Ile-de-France et Conseil général Seine Saint-Denis (93).

## Calendrier du projet

**2011** : Le projet est lancé avec LexisNexis, qui choisit finalement de renoncer.

**2012** : Nouveau départ avec de nouveaux participants et premières expérimentations.

**2013** : le projet doit se boucler à la fin de l'année.